



APPEL D'OFFRES

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA SÉCURITÉ LINGUISTIQUE AU CANADA

Date d'émission : 1^{er} décembre 2021

Date de clôture : 17 décembre 2021, Midi, heure de l'Est
Les soumissions doivent être envoyées par courriel. Seul.e le ou la candidat.e retenu.e sera contacté.e.

Veillez répondre à :

Catia Cemeus,
Coordonnatrice du développement
stratégique
developpement@fjcf.ca

Les critères suivants sont émis par la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) afin de retenir les services d'un.e consultant.e (ou collectif) pour réaliser une campagne de sensibilisation sur la sécurité linguistique.

1. APERÇU ET OBJECTIFS

L'ORGANISME

La Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF) est un organisme national géré par et pour les jeunes, composée de onze membres associatifs jeunesse de neuf provinces et deux territoires. Elle contribue au développement socio-culturel et identitaire des jeunes Canadien.e.s d'expression française âgés entre 14 et 25 ans par le biais de programmes d'emploi jeunesse et d'événements pancanadiens.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ OU DU PROJET

Cette campagne vise à démystifier le phénomène de l'insécurité linguistique et de sensibiliser les jeunes Canadiens.nes d'expression française du pays et leur entourage aux impacts négatifs de cet enjeu . Elle permettra également de faire connaître la [Stratégie nationale pour la sécurité linguistique](#) et les pistes de solutions qui s'y retrouvent.

De manière plus précise, la campagne déployée devra :

- Produire du matériel qui peut être ré-utiliser par les intervenants des écoles et les gens du public sur le phénomène de l'insécurité linguistique;
- Réitérer l'importance de travailler collectivement à l'atteinte d'une sécurité linguistique pour les jeunes d'expression française au Canada;
- Promouvoir la [Stratégie nationale pour la sécurité linguistique](#) et les solutions présentées;

OBJECTIFS

Cette campagne vise à contribuer à la sécurité linguistique des jeunes canadiens.nes d'expression française au pays afin qu'ils et elles puissent s'exprimer avec confiance et fierté.

De manière plus précise, la campagne déployée devra :

- Susciter la réflexion vis-à-vis l'insécurité linguistique vécue par de nombreux jeunes de la francophonie canadienne;
- Favoriser la tolérance et l'acceptation des différents niveaux de français par ceux et celles qui écoutent autant que par ceux et celles qui diffusent le message;
- Obtenir la sympathie et l'appui de l'opinion publique au niveau local, régional, national afin de créer un rapport de force favorable à la diversité linguistique;
- Lutter contre l'isolement ou le repli sur soi des locuteurs et locutrices d'expression française au pays;
- Promouvoir la [Stratégie nationale pour la sécurité linguistique](#) et la recherche de solutions novatrices afin de combattre l'insécurité linguistique;
- Inciter les gens à célébrer la diversité de locution du français à travers la francophonie canadienne.

2. ATTENTES ET BUDGET

La FJCF et ses partenaires sont ouverts à considérer différentes approches afin de mener la campagne désirée, pouvant inclure, sans s'y limiter :

- Utilisation des réseaux sociaux;
- Campagnes publicitaires sur les médias traditionnels;
- Production d'éléments visuels;
- Enregistrements sonores;
- Productions audio-visuelles.

Puisque l'élément à valoriser comporte une nature audible, il est essentiel pour la FJCF et ses partenaires que les livrables identifiés dans le cadre de la campagne permettent d'entendre les différents accents à valoriser.

Le budget maximal attribué à cette campagne est de 32 500 \$.

3. ÉCHÉANCIER

La FJCF laisse au proposeur le soin de déterminer la durée optimale de la campagne.

La date de lancement de la campagne est également à la discrétion du proposeur en fonction du temps nécessaire pour produire les livrables identifiés.

L'échéancier proposé devra faire l'objet de l'approbation de la FJCF et des ajustements pourront faire l'objet de discussion afin de veiller à l'insertion de cette campagne dans le calendrier des activités de la FJCF.

Voici un récapitulatif des dates fixes pour le dépôt des candidatures et la sélection du proposeur.

- | | |
|--|-------------------------------|
| • LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES | 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2021 |
| • DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION | 17 DÉCEMBRE 2021 |
| • CHOIX DU PROPOSEUR | 7 JANVIER 2022 |
| • RENCONTRE DE DÉMARRAGE | 10 AU 14 JANVIER 2022 |
| • LIVRAISON DE LA CAMPAGNE | 31 MARS 2022 |

4. EXIGENCES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Veillez fournir une grille tarifaire pour les services demandés ainsi que les coûts additionnels qui pourraient s'y ajouter.

La soumission doit également comprendre les éléments suivants :

- Description du mandat;
- Description des expériences précédentes et des compétences qui démontrent que la personne ou le collectif sera/seront en mesure de mener à terme le projet;
- Description de la campagne menée;
- Échéancier et budget¹
- Deux références professionnelles.

Les fournisseurs de services pour cet appel d'offres seront jugés selon les critères suivants :

¹ Incluant les tarifs liés à la gestion du projet, la production des différents livrables (matériel promotionnel, frais de graphisme, frais d'impression, achat de publicité, frais de diffusion, etc.)

Critères de sélection

Expérience et expertise détenue

- Une expérience vérifiable dans la réalisation de projets similaires;
- Expertise détenue dans la conception et la réalisation de campagnes de sensibilisation et de mobilisation;
- Expérience antérieure dans la production de matériel promotionnel similaire au matériel proposé.

Capacité à livrer un résultat de qualité supérieure

- Pertinence de la proposition;
- Originalité de la proposition;
- Pertinence des moyens de communication retenus;
- Qualité de l'offre écrite et des documents présentés;
- Proposition d'un processus exhaustif, innovateur et inclusif;

Connaissance du milieu

- Détenir une bonne connaissance du milieu associatif de la francophonie canadienne;
- Détenir une compréhension de la réalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire;
- Détenir une bonne connaissance des enjeux associés à la sécurité linguistique;
- Connaissance du réseau jeunesse;
- Une excellente connaissance du fonctionnement d'un organisme sans but lucratif.

Capacité de livrer dans les délais impartis

- Capacité d'offrir des services dans un délai serré et selon l'échéancier prévu;
- Faire preuve de disponibilité;
- Possibilité de se déplacer pour participer à des rencontres et consultations au besoin;
- Réalisme de l'échéancier proposé.

Coût

- Offrir la meilleure valeur pour les services rendus, tout en respectant les budgets prévus à cet effet;
- Qualité du budget proposé.

Les candidatures doivent être envoyées avant le 17 décembre 2021 à midi h HNE à Catia Céméus à l'adresse suivante : developpement@fjcf.ca et doit contenir l'objet suivant : Appel d'offres | Campagne de sensibilisation.

5. CLAUSES GÉNÉRALES ET CONDITIONS SUBSÉQUENTES À L'APPEL DE PROPOSITIONS

- I. La FJCF privilégiera les candidatures ayant leur siège social sur le territoire canadien. Il n'est pas nécessaire d'avoir la citoyenneté ou la résidence permanente pour le poste, simplement le droit de travailler au Canada.
- II. La FJCF privilégiera les candidatures offrant un service en français. Veuillez noter qu'une préférence sera accordée aux candidat.e.s pouvant offrir un service en français, dans toutes les phases du projet.
- III. La FJCF se réserve le droit d'embaucher un.e ou aucun des consultant.e.s (ou collectif) ayant proposé leurs services suite à cet appel d'offres.
- IV. Les personnes effectuant des projets sous cette entente ne sont considérées, en aucun cas, comme employé.e.s de la FJCF et n'ont droit à aucun bénéfice ou avantage réservés aux employé.e.s.
- V. Aucun frais de transport, d'hébergement et de subsistances seront remboursés dans le cadre de cette entente.
- VI. Les paiements seront effectués suite à la soumission d'une facture en bonne et due forme, basée sur le taux proposé dans l'appel d'offre et/ou basé sur une estimation de prix accepté par les deux parties.
- VII. Les conditions d'une possible entente future seront finales. Tout changement devra être négocié et confirmé, par écrit, entre les deux parties.
- VIII. La FJCF ainsi que le ou la consultant.e (ou collectif) choisi.e sous cet appel d'offres seront en mesure de mettre fin à cette entente négociant un avis de 30 jours.